



UNION LOCALE DES RETRAITES-CGTG

4 cité Artisanale de Bergevin

97110 POINTE A PITRE

Tel : 0590.82.34.61/90.11.43 Fax : 0590. 91.04.00

E-MAIL : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe à Pitre le 9 Juillet 2021

Florentin GALVANI
Secrétaire de l'ULR-CGTG

à

Mesdames, Messieurs les Députés
Mesdames, Messieurs les Sénateurs
de la Région Guadeloupe
Monsieur le Préfet de la Guadeloupe
Monsieur le Président du Conseil Régional
Monsieur le Président du Conseil Départemental

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous interpeller, une nouvelle fois, afin d'attirer votre attention sur la dégradation des conditions de vie des personnes âgées et démunies.

L'évolution des technologies, en particulier numériques, nécessaires à l'évolution de la société sont souvent utilisées pour réduire les dépenses publiques. Celle-ci ne doit pas entraîner une mise à l'écart d'une partie de la population entre autre Guadeloupéenne.

On assiste en plus de l'augmentation de la perte d'autonomie physique, à **la perte d'autonomie sociale.**

Le besoin de réduire les effectifs dans les entreprises de services entraine une deshumanisation de ceux-ci et a pour conséquence une dégradation de leur qualité .

La dématérialisation et l'augmentation de la complexité des documents administratifs ne permettent plus à bon nombre d'entre nous de communiquer avec les administrations et les entreprises de services.

Toutes les démarches, soi-disant simples, sont en fait très complexes et incompréhensibles pour une partie de cette population si elle ne bénéficie pas d'une aide de proximité.

Il devient impossible par exemple de payer ses impôts par des moyens classiques. Comment peut-on contraindre une personne très âgée de payer via l'internet ? **C'est inhumain.**

Prendre un rendez vous, demander une information, poser une réclamation par voie téléphonique relève du parcours du combattant. Il n'y a plus d'interlocuteur pour répondre au téléphone ; Tout passe par des serveurs difficilement accessibles ou le demandeur ne s'y retrouve pas.

Les courriers adressés sont l'œuvre d'ordinateurs. A croire que l'agent n'est plus en mesure de rédiger une lettre..

Les personnes âgées dont l'état de santé est plus vulnérable ont des difficultés à accéder aux soins . Les délais de plusieurs mois entraînent une aggravation de leur maladie et débouchent parfois sur l'issue fatale. Les dispositifs de soins performants, tant vantés auprès des média sont en réalité difficilement accessibles.

Le dispositif des aides attribués par les services sociaux est très complexe. L'assistance sociale est peu efficace et ne couvre pas les besoins des personnes nécessiteuses.

Les émissions des média qui donnent accès au public sur les problèmes que rencontrent les usagers auprès des entreprises de service est très évocateur.

Les séances de communication a l'adresse du public qui vantent tout les biens faits ne sont pas toujours en concordance avec la réalité du terrain.

Madame, monsieur, gérer la situation d'êtres humains par des machines se traduit forcément par une dégradation du bien vivre des personnes démunies et en particulier celles de la Guadeloupe.

Il est temps d'arrêter cette deshumanisation au niveau de chacune de vos compétences.

Si mettre en œuvre des dispositifs pour aider cette partie de la population en difficulté peu être un palliatif. Il est surtout impératif d'agir pour que ces personnes ne soient pas en perte d'autonomie sociale.

C'est pourquoi nous vous sollicitons pour élaborer un projet de loi sur la nécessité de maintenir une humanisation du service public et des entreprises de service.

Un être humain doit pouvoir aisément communiquer avec un autre être humain.

Le bien vivre est à ce prix.

Le secrétaire général



F. Galvani